

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR19.28PR
concernant
une demande de crédit complémentaire extraordinaire au budget 2019
pour la fibre optique**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 28 octobre 2019.

Elle était composée de Messieurs Jean-Claude DYENS, Thierry GABERELL, Pierre HUNKELER, Laurent ROQUIER, Roland VILLARD, Ervin SHEU et du soussigné, président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de MM. Jean-Daniel CARRARD, Syndic et Fabrice WEBER, Chef du Service des finances. Nous les remercions pour les compléments d'information apportés lors de la séance.

La Commission des finances relève que la Municipalité l'avait informée des dépenses supplémentaires liées à la fibre optique lors de l'étude des comptes 2018 de la Ville, ceci suite à un oubli de prendre en considération son développement (référence PR19.08RA COFI en page 5).

Le succès rencontré dans le cadre des raccordements à la fibre optique engendre une augmentation des charges de la Ville, ceci conformément au cadre prévu dans le préavis PR15.09PR accepté par le Conseil communal.

Néanmoins, la Commission des finances partage les regrets de la Municipalité au niveau du manque d'anticipation du développement du nombre d'installations de fibre optique sur cette année, ceci notamment lors de la présentation de la 1^{ère} série de crédits complémentaires au budget 2019.

Elle demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre, à l'avenir, afin d'éviter une nouvelle situation de ce type, qui met l'organe délibérant devant une politique de faits accomplis.

Conclusion :

Sur cette base et vu la situation, la Commission des finances vous propose, sans enthousiasme, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, avec six voix pour et une abstention d'accepter le préavis PR19.28PR tel que présenté par la Municipalité.

Olivier JAQUIER



Président

Yverdon-les-Bains, le 6 novembre 2019
